

Zeitschrift: Ski : Jahrbuch des Schweizerischen Ski-Verbandes = Annuaire de l'Association Suisse des Clubs de Ski

Herausgeber: Schweizerischer Ski-Verband

Band: 28 (1932)

Artikel: Le XII^e congrès de la Fédération Internationale du Ski

Autor: Tonella, Guido

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-541712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le XII^{me} Congrès de la Fédération Internationale du Ski.

Paris, 13-16 mai 1932.

Par Guido Tonella.

Une manifestation de skieurs qui se déroule non pas au milieu de l'hiver, mais au commencement de l'été et qui trouve son siège à Paris, voilà de quoi exciter la verve des ironistes. Les parisiens qui ont reçu chez eux ces jours derniers les participants au XII^e Congrès de la Fédération internationale du Ski n'ont toutefois aucunement eu l'air de se moquer de leur monde: cela est un signe, non seulement de leur courtoisie hospitalière, qui a été vraiment charmante, mais aussi de la diffusion et du développement atteint par le ski en France.

Pour bien comprendre l'importance de la réunion de Paris, il faut tenir compte que la F. I. S. n'a plus tenu aucune réunion générale après celle de 1930 à Oslo et que ces deux dernières années ont été marquées par une quantité d'événements de première importance, parmi lesquels il nous suffira de citer l'introduction des épreuves de descente et de slalom dans le règlement international et l'apparition des nouvelles tendances aussi bien dans le domaine de la théorie que dans celui de la pratique pour ce qui se réfère à la question des grands sauts.

Grâce aux expériences favorables qui ont été faites, dans les concours internationaux après l'introduction des épreuves de descente et de slalom, la question d'une révision des règles approuvées à ce propos à titre provisoire lors du Congrès d'Oslo, ne s'est même pas posée à Paris; au contraire, les règlements des courses de descente et de slalom ont été fixés d'une manière définitive. (Les quelques modifications qui ont été apportées sont, en effet, toutes de caractère formel, à part l'introduction du juge-arbitre.)

Ces courses garderont donc leur place dans le programme des concours internationaux. Arnold Lunn, auquel, ainsi qu'au Dr Amstutz absent, le Congrès a adressé ses remerciements pour l'élaboration d'un texte de règlement aussi parfait, n'avait toutefois pas l'air d'être très satisfait. Le fait que les courses en question figurent au programme des concours internationaux de la F. I. S. comme «épreuves complémentaires», qui pourront «éventuellement» être organisées à côté des épreuves traditionnelles de fond et de saut (et comment les pays scandinaves pourraient-ils accepter une autre définition du moment qu'ils ne veulent pas

reconnaitre l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent⁷ au point de vue terrain, de mettre sur pied un programme complet) ce fait donc a pu faire craindre au chef du Ski-Club of Great Britain que la cause chère à son cœur était loin d'être gagnée et qu'il suffirait d'une simple attribution du concours de la F. I. S. à un des pays scandinaves pour que, cette année-là, les épreuves de slalom et de descente soient rayées du programme international. Voilà donc qu'il propose au Congrès de Paris que les programmes des concours internationaux soient alternés de façon à organiser une année le fond et le saut, et l'année suivante la descente et le slalom. La manœuvre visant tout simplement à ce que la descente et le slalom figurent une fois pour toutes au règlement international sur le même pied d'égalité que le fond et le saut, ne pouvait naturellement pas tromper les représentants des pays scandinaves, dont il faut reconnaître d'ailleurs — ainsi que nous l'avons indiqué plus haut — la légitimité des préoccupations au point de vue du prestige sportif national. Mais il faut demander dix pour obtenir un: Lunn a accepté de retirer son projet au succès duquel, il n'a jamais cru lui-même; mais il a été tacitement convenu que ces «courses complémentaires» se dérouleront désormais régulièrement chaque année, voire même très probablement en 1934 bien qu'en cette année-là, l'organisation du Concours de la F. I. S. ait été attribuée à la Suède, c'est-à-dire à un pays qui est dans l'impossibilité d'organiser des épreuves de descente et de slalom. M. Michel, au nom de la A. S. C. S. s'est immédiatement mis sur les rangs pour l'attribution à la Suisse d'un éventuel concours de descente et de slalom en 1934. Le colonel Holmquist qui, tout en étant le plus courtois des présidents sait dominer à son gré les assemblées, a coupé court en disant qu'une décision en cette matière sera prise l'année prochaine par le Comité de direction lors de sa réunion d'Innsbruck. Les scandinaves, comme on le voit, sont très bons garçons mais ils craignent de signer trop longtemps à l'avance des engagements et ils préfèrent faire leurs concessions une à la fois.

Pour ce qui se réfère aux sauts, il nous plaît de relever l'adhésion complète du Congrès de la F. I. S. aux principes soutenus depuis longtemps par l'ing. Straumann de Waldenburg à propos de la théorie aérodynamique et de la normalisation des tremplins. Bien que l'A. S. C. S. n'ait pas toujours été d'accord sur la question du développement des grands sauts (il suffit de penser au fameux article 65 concernant la limitation des sauts) il faut dire que le mérite d'avoir posé la question sur le plan international revient entièrement au représentant suisse au sein de la F. I. S. qui, au cours de la

réunion du Comité de direction tenue l'année passée à Oberhof a présenté la suggestion d'étudier une réglementation internationale pour appliquer des directives communes en matière de saut. La proposition suisse figurait à l'ordre du jour du Congrès de Paris sous le titre «limitation de la longueur des sauts proposée par la Suisse». M. Michel a immédiatement fait modifier ce libellé afin qu'on ne croie pas que la Suisse avait présenté des propositions de caractère restrictif dans cette matière. Cela correspond parfaitement à la vérité si l'on tient compte, comme nous venons de le dire, de l'activité développée précédemment par le délégué suisse au sein de la F. I. S.

Les conclusions auxquelles le Congrès de la F. I. S. est parvenu en matière de saut peuvent se résumer de cette façon: le niveau international du ski est maintenant assez élevé et l'on a amassé dans le domaine des sauts de grande longueur tant d'expériences favorables que rien n'empêche d'organiser des concours internationaux de saut sur des pistes permettant d'atteindre de grandes longueurs. Afin que cela soit réalisé avec un minimum de dangers il est nécessaire: 1. que les pistes soient soumises à certaines normes pour ce qui se réfère à leur aménagement et à leur profil; 2. que des directives précises soient données au sujet de la technique pour les sauts sur les grands tremplins et pour l'entraînement en vue de sauts de grandes longueurs. Nous ne croyons pas nécessaire, pour le moment du moins, d'entrer dans les détails à propos de la normalisation des tremplins étant donné que ces principes sont actuellement assez connus. Pour ce qui se réfère au deuxième point, il s'agit surtout de «travailler le passage dans l'air et son réglage», de façon à ce que les sauteurs acquièrent le pouvoir d'user des mouvements réflexes (poussée en avant du corps) nécessaires pour maîtriser et utiliser à la fois la pression de l'air. Le rapport que M. Straumann a préparé en collaboration avec le suédois Helset, sera imprimé et distribué aux différentes fédérations nationales ainsi qu'une note présentée par la Fédération norvégienne contenant de nouvelles instructions pour les juges dans lesquelles sont expressément prévues les pénalisations dans le cas d'une tenue dans l'air non conforme aux nouvelles exigences (corps trop peu en avant, tenue trop cambrée).

Toutefois, afin de compenser le risque que l'on finisse par développer exclusivement les concours pour les sauts de grandes longueurs (il y a en effet nombre de skieurs qui prennent part aux concours de saut surtout en vue du classement combiné et dont on ne peut pas exiger autant que des spécialistes pour les grandes longueurs) le Congrès de la F. I. S. a cru devoir adresser en même temps aux diffé-

rentes fédérations internationales la recommandation de ne pas trop pousser le saut acrobatique. Il est cependant faux, à ce que nous avons cru comprendre au Congrès, qu'on ait voulu préciser une limitation de 60 à 65 mètres ainsi que l'ont publié quelques journaux: une telle décision serait d'ailleurs en complète contradiction avec la tendance qui a dominé, en matière de saut, les travaux du Congrès de Paris.

Dans le domaine des courses de fond, il n'y eut pas de modifications spéciales, étant donné le retrait de la proposition allemande qui visait à éliminer pratiquement le recours au freinage à l'aide des deux bâtons, par la fixation des parcours plus faciles. A souligner l'introduction dans le règlement international, à titre complémentaire, de la course de relais par équipes de trois à cinq coureurs avec un parcours de cinq kilomètres pour chaque coureur; l'acceptation de cette proposition, bien que celle-ci ait été présentée par la délégation allemande, consacre les efforts faits par le Ski-Club Académique suisse pour le développement de la course de relais, qui figure depuis longtemps au programme de ses concours universitaires internationaux.

Un autre genre de concours que l'on a proposé d'ajouter à la liste des épreuves complémentaires du programme international, a été le classement combiné fond-saut-descente-slalom. La délégation allemande, qui a présenté cette proposition, a cru pouvoir affirmer les bons résultats obtenus avec la méthode de calcul que le «Deutscher Ski-Verband» a essayée pendant ces deux dernières années. Bien que le Congrès n'ait pas opposé une fin de non-recevoir absolue à cette proposition qui a été renvoyée pour un nouvel examen au Congrès de Stockholm (1934), il paraît qu'un classement combiné des quatre épreuves ait très peu de chances d'être introduit dans le règlement international. Dans ce cas, c'est plutôt vers la combinaison à trois (fond-saut-descente) que semble s'orienter la tendance générale; cela se justifie si l'on pense que le slalom, qui a vraiment un caractère trop complexe pour être introduit dans une combinaison à quatre, est sous certains points de vue déjà compris dans la descente. Pour le moment, on continuera les essais de classement combiné soit avec les quatre épreuves (Allemagne, S. A. S.), soit sur la base des trois épreuves suivant la formule autrichienne.

L'année prochaine, le concours de la F. I. S. ayant lieu en Autriche, à Innsbruck, c'est justement à une combinaison à trois que nous assisterons; naturellement à titre complémentaire, étant donné que les combinaisons fond-saut et descente-slalom demeurent les classements-types du concours international. A propos d'Innsbruck, on a pu noter à

Paris nombre de personnalités autrichiennes, le Dr. Merz, président de la délégation autrichienne, le Dr Hentschel, vice-président, le Dr Martin de Vienne; seul manquait Hannes Schneider, remplacé d'ailleurs par le Dr Polaczek, président du Tiroler-Ski-Verband.

Les autrichiens ont voulu faire une grande manifestation en vue non seulement d'obtenir l'organisation du concours en 1933, mais aussi d'attirer là-dessus dès maintenant, l'attention du monde des skieurs; ils ont obtenu sans difficulté les deux choses et tout laisse prévoir que le Concours d'Innsbruck sera d'une grande importance. Soulignons que ce sera le premier concours de la F. I. S. dans lequel on aura un programme «complet» (que les Scandinaves ne soient pas froissés d'une telle précision qui n'a pas un caractère officiel...) à savoir, course de fond, saut, descente et slalom. En outre seront disputées la course de relais, une grande course de patrouilles militaires et les épreuves féminines de descente et de slalom.

En ajoutant le rejet de la proposition norvégienne contre les Ski-Lehrer qui continueront à faire partie des amateurs et l'approbation de l'affiliation du Liechtenstein à l'A. S. C. S voilà à peu près tout ce qui s'est passé d'important au Congrès de Paris. Nous nous en voudrions de passer sous silence l'amabilité dont nos collègues français ont usé envers les congressistes. Le Dr Minelle, délégué de la France au sein de la F. I. S., le Dr Lacq, président de la Fédération française, M. Blanchon, secrétaire-général pour n'en citer que quelques-uns, ont été les plus charmants des hôtes. Après la clôture du Congrès, les participants ont été invités à visiter Versailles et son château, puis Reims... qui possède des caves fameuses où ils reçurent l'accueil le plus exquis du marquis de Polignac, ancien membre du Comité de la Fédération française du ski.

Ski-Sportpreise.

Von J. Dahinden.

Die Idee des Sportes will den Sieg um seiner selbst willen. Jeder materielle Gewinn ist wider den Sinn des Sportes und vernichtet das ideale Streben echten Sportgeistes. Diesem Grundsatz huldigt der echte Sportpreis. Der Sportpreis will Anerkennung, höchstes Lob in rein ideellem Sinne aussprechen. Jede materielle Stützung übt an diesem Grundsatze Verrat.

Es ist äusserst schwierig, dieser hohen Geste edelsten Sportgeistes immer getreu zu folgen, und die Entgleisungen auf dem Gebiete sind häufig.